



Rupture de contrat conv en arrêt maladie

Par Nanou04

Bonjour,

Je suis un peu perdue car le Pôle Emploi ne peut pas m'inscrire car je suis en arrêt maladie pour dépression majeure depuis nov 2021 et mon employeur a décidé d'arrêter de travailler en dec 2022; J'ai donc eu une rupture de contrat conventionnelle fin nov 2022. Etant donné que je ne sais absolument pas quand je pourrai retravailler à savoir que j'aurai 61 ans en aout prochain. Pour avoir droit au chômage, il faut s'inscrire dans les un an apres la fin du contrat donc si je voulais ou pourrais retravailler et plus en arrêt maladie, comment cela se passe t-il ? je n'aurai pas d'allocations chômage si je ne trouve pas d'emploi. Je ne sais pas si je suis assez explicite dans ma demande. je sais que mon employeur n'avait pas le droit de me licencier mais si il a arrêté de travailler, il devait mettre fin au contrat...

Je vous remercie à l'avance

Par kang74

Bonjour

Votre employeur aurait eu le droit de vous licencier même en arrêt maladie : il ne l'a pas fait, vous avez eu une rupture conventionnelle.

Pour le reste, vous êtes en arret maladie, il faut déjà prendre soin de sa santé en suivant vos traitements/ soins

Vous pouvez en profiter pour faire un bilan pro et /ou une formation pour évaluer vos capacités sans risques .

Vous pouvez faire évaluer votre état par le medecin conseil pour qu'il statue sur une invalidité .

Je vous conseille de vous faire suivre par l'assistante sociale de la CARSAT, qui s'occupe de la santé au travail pour qu'elle analyse votre situation .

La période d'arret maladie prolonge d'autant le délai pour s'inscrire à Pole emploi .